

Direction Générale des Services  
Services des Assemblées

## **Arrêté N°15-2855**

**portant délégation de fonction et de signature, en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du Conseil départemental.**

### **LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1002 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Vice-présidents du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1004 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la nomination de M. Thierry BLACLARD en qualité de Directeur général des services (DGSD)

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

Une délégation de fonction et de signature, permanente est accordée, pour signer, au nom de la Présidente du Conseil départemental, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part constatée par écrit :

- tous les actes, arrêtés, conventions, courriers, décisions, correspondance, offres et documents relatifs à l'étude, la préparation et la mise en œuvre des compétences du Département de la Lozère.
- tous les actes relatifs à la commande publique du Département (préparation, passation, exécution et règlement des marchés, conventions ou contrats et avenants éventuels) et pour mener les négociations permises par les règlements de consultation des marchés.
- tous les actes, mémoires et documents relatifs aux actions en justice intentées par ou contre le Département (devant toutes les juridictions y compris en appel et en cassation)

**ARTICLE 2 :**

La délégation visée à l'article 1 est accordée dans l'ordre des nominations à :

- M. Laurent SUAU en qualité de 1er Vice-président du Conseil départemental,
- M. Henri BOYER en qualité de 2ème vice-président du Conseil départemental, en cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité du 1<sup>er</sup> vice-président,
- M. Jean-Claude MOULIN en qualité de 3ème Vice-président du Conseil départemental, en cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> vice-président.

**ARTICLE 3 :**

En cas d'empêchement, d'absence ou d'indisponibilité des vice-présidents mentionnés à l'article 2, la délégation visée à l'article 1 est accordée à Monsieur Thierry BLACLARD, directeur général des services du Département.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :**

Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 14 décembre 2015

La Présidente du Conseil Départemental,  
Sophie PANTEL

